

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

## D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

### SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

❧❧❧

#### **Présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

#### **Délégations de vote :**

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Francis MARQUES.

❧❧❧

## **9 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE/CONTRAT EDUCATIF LOCAL -**

### **ACTIONS 2014**

Monsieur SERVAT Clément expose que la Commune d'Oloron Sainte-Marie a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales Béarn et Soule, le 23 Décembre 2011, un avenant au Contrat Enfance Jeunesse prenant effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 au 31 Décembre 2013. Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse sera proposé d'ici la fin de l'année par la Caisse d'Allocations Familiales avec effet rétroactif sur les actions ci-dessous menées en 2014.

**Pour l'année 2014, 10 actions seront développées sur notre territoire, répondant aux objectifs du contrat :**

- Une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps libres des enfants et des jeunes.
- Le développement de loisirs de qualité pendant le temps extrascolaire et périscolaire.
- Contribuer à l'épanouissement de l'enfant et son intégration dans la société, lutte contre l'échec scolaire et illettrisme.

.../...

-Favoriser l'insertion des jeunes issus de familles défavorisées, en leur proposant des activités attractives et financièrement accessibles : meilleure intégration sociale.

-Mobiliser tous les partenaires locaux pour une mise en cohérence des moyens et de leurs compétences.

Pour l'année 2014, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales est prévue à hauteur de 26 518 €

Par ailleurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) prévoit une participation à hauteur de 5 000 € (ainsi que 10 000 € au titre du CNDS, versé directement à l'Office des Sports).

De plus, depuis 2007, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, par l'intermédiaire d'une convention de partenariat, participe également au financement du Contrat Enfance Jeunesse. Enfin, le reliquat sera supporté par la Commune d'Oloron Sainte-Marie.

#### **>Règlement des actions pour l'année 2013 :**

Concernant l'aide financière de la Mairie accordée à l'Office des Sports, la convention précisait un montant de 44 200 € avec possibilité de revoir ce montant au vu de l'évaluation annuelle. Au vu de cette dernière, le montant total à verser s'élèvera finalement à 48 824,58 €

#### **>Règlement des actions pour l'année 2014 :**

Il est soumis par délibération au Conseil Municipal le tableau ci-après pour règlement des actions réalisées dans le présent cadre.

Le versement ne pourra avoir lieu avant le démarrage de l'action et sera effectué en 2 fois. Le solde sera versé sur présentation de la fiche évaluation.

Les versements se feront sous forme de subvention, conformément aux conventions signées avec chaque structure.

#### **Opérateur / Montant**

-Centre Social 4-6 ans : 24 789 €

-Centre Social Pré-Ados : 15 759 €

-Office des Sports (Pass Sports, Sports Vacances, Multi Sports) : 47 240 €

-Sons et Silences : 1 479.02 €

-Théâtre La Baraque : 4 929 €

-Radio Oloron : 4 618 €

-Béarn Initiatives Environnement : 4 700 €

-Service Spectacle Vivant de la CCPO (action de médiation culturelle et de découverte artistique) : 1 800 €

**TOTAL : 105 314,02 €**

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires à la signature du prochain Contrat Enfance Jeunesse,

- **DECIDE** que la Commune d'Oloron Sainte-Marie supportera le reliquat des actions une fois les subventions déduites.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 28 avril 2014.  
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

**AFFICHE LE 03/ 05/ 2014**

**Hervé LUCBÉREILH**